



Compte-rendu réunion Conseil Régional du 12 01 2024

Assistaient à la Réunion : Présidente : Josée Mazas, Vice-président responsable compétitions : Thibault Delmas-Sirven, Vice-président responsable Communication et Développement : Jean Charles Olivan, Secrétaire général : Frank Subecz, Secrétaire générale adjointe : Claudette Caussignac, Trésorier : Luc Pannetier, Trésorière adjointe : Corine Bonnet. Membres : Charles Bédier, Jean-François Jullien, Annick Le Bervet, Antoine Stivala ; Directeur des compétitions : Diane Olivan.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1°) Présentation de 3 projets de développement par des clubs du LR.
- 2°) Réponse au courrier du BC Occitan.
- 3°) Pétition reçue de Rolland Icard sur les exemptions aux compétitions.
- 4°) Questions diverses.

La Présidente ouvre la séance à 9 h 35.

1°) Présentation de 3 projets de développement par des clubs du LR

Jean Charles Olivan fait une présentation détaillée du sujet du Développement et des projets présentés (finalement 4 projets : Club des Bridgeurs Vaunageols, BC Lattes, BC Bagnols Marcoule et Alès BC). Suite à une première réunion « Développement » de présentation le 20 septembre dernier les nouveaux délégués développement de certains de nos clubs ont proposé des dossiers dans le cadre du 1^{er} appel à projet de la FFB. L'avantage c'est que de nouvelles personnes participent à la vie des clubs et s'impliquent. Par contre il y a encore confusion pour certains sur l'objectif des actions de développement et les propositions tournent souvent autour d'actions pour les membres actuels des clubs et pas au profit de la recherche d'un public totalement nouveau. Un long débat s'engage sur le sujet.

Décision : Après de longs échanges le Conseil régional félicite l'implication des nouveaux délégué(e)s développement dans la réalisation de projets pour le développement du bridge. Cependant les dossiers présentés ne sont pas vraiment axés sur le développement de nouveaux licenciés. Les dossiers ont été envoyés non officiellement à Paris et il est proposé d'attendre le retour qui sera fait.

2°) Réponse au courrier du BC Occitan

Luc Pannetier expose le courrier reçu de la part de Martine Serres, Présidente du Bridge Club Occitan. Elle demande une indemnisation de la part du Comité lorsque des compétitions ont lieu le mardi dans les locaux de La Bridgerie, ce qui empêche la tenue du tournoi hebdomadaire du BCO (NB : les compétitions sont déléguées au club de La Bridgerie et pas au BCO).

Annick Le Bervet précise qu'elle a échangé avec la Présidente et qu'il est impossible pour eux de déplacer ponctuellement leur tournoi hebdomadaire du mardi.

Décisions : Il est rappelé que pour la tenue d'une compétition, les prestations sont demandées au Club de La Bridgerie et pas au Bridge Club Occitan. Le Conseil régional décide de ne pas indemniser le Bridge Club Occitan dans le cadre des compétitions qui se déroulent à La Bridgerie. Cette décision est prise avec 9 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS ».

Une autre question a été posée directement :

« Est-il possible d'attribuer une indemnité de 50€ au club de La Bridgerie pour l'annulation du tournoi hebdomadaire du mardi du Bridge Club Occitan quand il y a une compétition à La Bridgerie (sur le principe de l'indemnité qui serait donnée pour l'annulation d'un tournoi de La Bridgerie) à partir de janvier 2024 ».

Cette proposition est rejetée avec 3 voix « POUR », 3 voix « CONTRE » (dont celle de la Présidente, prépondérante en cas d'égalité) et 5 « ABSTENTIONS ».

3°) Pétition reçue de Rolland Icard sur les exemptions aux compétitions

Une pétition a été reçue afin d'abaisser l'Indice de Compétition minimum d'une paire (actuellement à 190) pour être exemptée des tours préliminaires en catégorie Expert et pour aller directement en Finale de Comité sans passer par les tours de qualification.

De longs échanges ont lieu suite à la présentation par Frank Subecz de ce qui se passe au niveau de chaque compétition par paire dans notre comité comparé à 10 autres comités (Bretagne, Hurepoix, Provence, Dauphiné Savoie, Côte d'Azur, Lyonnais, Guyenne, Lorraine, Charente-Poitou-Vendée, Pyrénées).

Le sujet nécessitant réflexion, la décision est reportée à la prochaine réunion de février.

4°) Questions diverses

• Achat de cartes en grande quantité

Comme il y a actuellement des promotions sur les cartes à jouer, Jean Charles Olivan propose d'en acheter 1 ou plusieurs lots de 1 000 jeux. Il est précisé que c'est ce qui est toujours fait par Alexie Coll qui compare les prix et commande de grandes quantités afin de réduire les coûts de revient (dernière commande en octobre avec un tarif au moins cher à 1,34€/jeu).

Décision : le Conseil régional valide le principe de continuer à acheter des jeux de cartes en grande quantités et de les revendre aux clubs du Languedoc-Roussillon à prix coûtant.

• Formation à l'organisation de tournois

Claudette Caussignac demande s'il est possible de prévoir une formation à l'organisation de tournois (et mouvements de tournois) à Narbonne par une personne extérieure au club.

Il est précisé que FFB Clubnet devrait disparaître en 2025 (fusion avec Magic Contest).

Jean-François Jullien demande que si de telles prestations sont mises en place, elles soient gratuites pour les clubs.

Décision : le Conseil régional confirme la tenue de 3 journées de réunion gratuites à Nîmes, Montpellier et Narbonne sur les mouvements et l'organisation de tournois (pour 6+ participant(e)s). Une indemnité de 200€ tout compris (réunion+déplacement) pourra être attribuée par le Comité à l'intervenant(e).

Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

• **Elimination au 1^{er} tour de la Coupe de France et Trophée de France**

Diane Olivan rappelle que si une équipe perdait au 1^{er} tour de la Coupe de France ou au repêchage du 1^{er} tour, l'inscription au Trophée de France était offerte s'ils y participaient (au moins 3 de l'équipe). Or cette année, le Trophée de France se déroule avant fin janvier 2024 alors que le 1^{er} tour de la Coupe de France et le repêchage ne seront pas encore passés.

Décision : le Conseil régional propose de garder le même principe : si au 27/02/2024, une équipe éliminée après le 1^{er} tour de la Coupe de France a participé au Trophée de France en janvier 2024 (au moins 3 de l'équipe), son inscription au Trophée de France sera remboursée.
Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

• **Litige Hervé Boussard/François Barbier (arbitre)**

Josée Mazas fait le résumé de la situation.

Décision : suite à la réponse de la CRED locale, le Conseil régional demande à la Présidente de saisir la CNED et d'adresser un courrier à Monsieur Boussard.
Cette décision est prise à l'unanimité des membres présents.

• **Participations aux compétitions**

Diane Olivan fait un rapide point sur les participations aux compétitions (à ce jour) :

Par 4 : 496 équipes (pour 465 l'année dernière, soit +6,66%)

Par 2 : 1 180 paires (pour 1 133 l'année dernière, soit +4,15%)

Les sujets étant épuisés, la séance est levée à 12 h 07. Les diplômes d'arbitre de club sont remis aux candidat(e)s ayant réussi l'examen en juin 2023.

La Présidente



Josée Mazas

Le Secrétaire général



Frank Subecz